YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/FV

DECISION N° 99 - 174

OBJET :	**Contrat d'intervention ponctuelle portant sur la mission de diagnostic sécurité des planchers hauts du marché sous patinoire, conclu avec la société APAVE.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer un diagnostic technique portant sur la sécurité des personnes contre les risques d'incendie et de panique,

CONSIDERANT que la proposition de la société APAVE correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

DE confier à la société APAVE Agence Ile de France, Immeuble Le Mazière rue René Cassin 91033 EVRY Cedex une mission de diagnostic sécurité des planchers hauts du marché sous patinoire,

DE signer le contrat correspondant,

DIT que les honoraires sont fixés à 4 500,00 Francs H.T (quatre mille cinq cent francs) soit 5 427,00 Francs T.T.C,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 020, article 61522,

Fait à Yerres, le 6 juillet 1999

REÇU LE

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN